

Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône

ANNEXE II:

DEMANDE D'AMENAGEMENTS DES HORAIRES DU POSTE ET / OU D'ATTRIBUTION D'UNE SALLE DE COURS POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2023

(À retourner à la DSDEN et au service de santé pour le 16 décembre 2022)

NOM: PRENOMS:					
- SITUAT	ION ACTUE	LLE (cocher	la ou les cas	ses correspondantes)	
☐ EN POST		,	☐ temps		☐ temps partiel (préciser la quotité)
□СМО	□ CLM	□ CLD	□ en tem	ps partiel thérapeutique	☐ en disponibilité d'office après CLM ou CLD
□ PACD	□ 1 ^{ère} année	e □ 2è	^{me} année	□ 3 ^{ème} année	
□ PALD	□ 1 ^{ère} année	e □ 2è	^{me} année	☐ 3 ^{ème} année	☐ 4 ^{ème} année
□ Personn	el déjà en post	te adapté :			
Lieu d'exerc	cice:				
Horaire heb	domadaire effe	ctué :			
Nature du p	oste occupé :				
Description	des fonctions a	ssurées :			
□ Personn	el bénéficiant (d'un AMENA	GEMENT D	J POSTE au niveau des ho	raires
	Adaptation des	horaires journ	naliers		
	Fonctions	de l'emploi du s assurées pe d'heures de d	ndant la déc		our effectuer d'autres tâches)
□ Aménage	ement de l'empl	oi du temps (ı	egroupemer	nt des O.R.S. sur quelques jo	purs)
□ Allègeme	nt de service (0 Nombre 0	D.R.S. réduite d'heures de d		ers)	
□ Personn	el bénéficiant (d'une MISE A	DISPOSITI	ON D'UNE SALLE DE COU	RS
□ Personn	el bénéficiant (d'un AMENA	GEMENT D	J POSTE au niveau matérie	el
	mise à dispositi	on d'un équip	ement		
□ Personn	el bénéficiant (d'une ASSIS	TANCE HUN	MAINE	
I – AMEN	AGEMENTS	DES HOR			AU TITRE DE L'ANNEE 2023-2024
			(Coche	er la ou les cases corresponda	antes)
adaptatio	n des horaires	journaliers	(à préciser)		

Division des personnels enseignants DPE2

Tél: 04 91 99 66 44

Mél: ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr

28-34, boulevard Charles Nédélec 13231 Marseille Cedex 1

SUITE ANNEXE 2
🛘 aménagement de l'emploi du temps - (ORS réduites jusqu'au tiers pour effectuer des tâches différentes de l'activité professionnelle classique)
Indiquer l'ordre de priorité par numérotation de 1 à 4
☐→ fonctions administratives ☐→ prise en charge de petits groupes d'élèves dans le cadre du soutien ☐→ fonctions dans un CDI- vie scolaire ☐→ autres :
Nombre d'heures (à préciser) :
☐ aménagement de l'emploi du temps (regroupement des O.R.S. sur quelques jours) (à préciser)
<u>Il allègement de service</u> (réduction de l'ORS jusqu'au tiers pour suivre des soins médicaux)
Nombre d'heures (à préciser):
Rappel des modalités d'attribution : les allègements de service, qui correspondent à un
accompagnement limité dans le temps, ne peuvent être envisagés comme une compensation d'un handicap pérenne. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils sont attribués au titre d'une année scolaire et ne sont pas reconduits de manière automatique, et, s'ils le sont, c'est généralement de manière dégressive.
III – ATTRIBUTION D'UNE SALLE DE COURS SOUHAITEE AU TITRE DE L'ANNEE 2023-2024
III – ATTRIBUTION D'UNE SALLE DE COURS SOUHAITEE AU TITRE DE L'ANNEE 2023-2024 Il mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
Il mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
Il mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)
I mise à disposition d'une salle de cours (à préciser)

Division des personnels enseignants
DPE2
Tél: 04 91 99 66 44
Mél: ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr
28-34, boulevard Charles Nédélec 13231 Marseille Cedex 1